Image not found or type unknown

ORDRE D'INSERTION / BON DE COMMANDES

Par **CLARIE**, le **28/01/2015** à **12:19**

Lors de la vente d'espace publicitaire, chez un professionnel, j'établis un ordre d'insertion qui vaut bon de commande. En combien d'exemplaires doit-il être réalisé? Quel exemplaire dois-je laisser chez le client l'original ou un double? Sur lequel doit-on mettre les conditions générales de vente?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés